

## SUPPLEMENT AU DIPLOME

Le présent supplément au diplôme suit le modèle élaboré par la Commission Européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES. Il vise à fournir les données indépendantes et suffisantes pour améliorer la « transparence » internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable des qualifications (diplôme, acquis universitaires, certificats...). Il est destiné à décrire la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par la personne désignée par la qualification originale à laquelle ce présent supplément est annexé. Il doit être dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance. Toutes les informations requises par les huit parties doivent être fournies. Lorsqu'une information fait défaut, une explication doit être donnée.

### 1. INFORMATIONS SUR LE TITULAIRE DU DIPLOME

<b>1.1</b>	Nom patronymique	« <b>NOM</b> »
<b>1.2</b>	Prénom	« <b>prénom</b> »
<b>1.3</b>	Date de naissance	« <b>date de naissance</b> »
<b>1.4</b>	Numéro d'identification	« <b>numéro INE</b> »

### 2. INFORMATIONS SUR LE DIPLOME

<b>2.1</b>	Intitulé du diplôme	<b>BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR TOURISME</b>
<b>2.2</b>	Principaux domaines d'étude couverts par le diplôme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mercatique et conception de produits touristiques</b></li> <li>- <b>Géographie du tourisme</b></li> <li>- <b>Langues vivantes</b></li> <li>- <b>Activités en milieu professionnel (stages)</b></li> <li>- <b>Multimédia</b></li> <li>- <b>Relations clients</b></li> </ul>
<b>2.3</b>	Nom et statut de l'établissement ayant délivré le diplôme	<b>Rectorat de l'Académie de MONTPELLIER</b>
<b>2.4</b>	Nom et statut de l'établissement dispensant les cours	<b>Lycée Georges Frêche Etablissement public</b>
<b>2.5</b>	Langue utilisée pour l'enseignement et les examens	<b>Français</b>

### 3. INFORMATIONS SUR LE NIVEAU DU DIPLOME

<b>3.1</b>	Niveau du diplôme	<b>Brevet de Technicien Supérieur – Niveau III CNCP – Niveau V CEC Diplôme national de l'enseignements supérieur 120 crédits ECTS</b>
<b>3.2</b>	Durée officielle du programme d'études	<b>Quatre semestres d'études supérieures après le baccalauréat dont 12 semaines de stage minimum</b>
<b>3.3</b>	Conditions d'accès	<b>Candidats titulaires du baccalauréat général, technologique ou professionnel. Sur dossier</b>

#### 4. INFORMATIONS SUR LE CONTENU DU DIPLÔME ET LES RESULTATS OBTENUS

4.1	Organisation des études	<b>Temps plein avec 14 semaines de stage maximum</b>
4.2	Exigences du programme	<p><b>Ce diplôme national vise à former des professionnels qualifiés, aptes à maîtriser toutes les dimensions du tourisme.</b></p> <p><b>Pour cela l'étudiant a acquis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une large culture économique</li> <li>- des savoir-faire spécifiques en mercatique et conception de produits touristiques</li> <li>- des compétences informatiques appliquées au tourisme</li> <li>- une connaissances approfondie des techniques d'accueil et de vente adaptées au tourisme</li> </ul>
4.3	Précisions sur le programme et sur les crédits obtenus	
<b>Enseignements en première année</b>		<b>Crédits ECTS</b>
Culture générale et expression française		6
Langue vivante étrangère A		6
Langue vivante étrangère B		6
Tourisme et territoire		8
Cadre organisationnel et juridique des activités touristiques		2
Mercatique		6
Conception de la prestation touristique		6
Gestion de la relation client		8
Gestion de l'information touristique		8
Parcours de professionnalisation		4
<b>TOTAL ECTS PREMIERE ANNEE</b>		<b>60</b>
<b>Enseignements en seconde année</b>		
Culture générale et expression française		6
Langue vivante étrangère A		6
Langue vivante étrangère B		6
Tourisme et territoire		8
Cadre organisationnel et juridique des activités touristiques		2
Mercatique		6
Conception de la prestation touristique		6
Gestion de la relation client		8
Gestion de l'information touristique		8
Parcours de professionnalisation		4
<b>TOTAL ECTS PREMIERE ANNEE</b>		<b>60</b>
<b>TOTAL DES DEUX ANNEES</b>		<b>120 ECTS</b>
4.4	Système de notation et information concernant la répartition des notes	<p><b>Le diplôme du Brevet de Technicien Supérieur Tourisme est délivré à la suite d'un examen public national organisé à la fin des deux années sous la direction du Ministère de l'Education Nationale. Sont reçus les candidats qui ont obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des évaluations affectées de leur coefficient.</b></p> <p><b>Le système de notation s'étend de 0 à 20. 0 est la note la plus basse et 20 la note la plus haute.</b></p>

## 5. INFORMATIONS SUR LA FONCTION DU DIPLÔME

5.1	Accès à un niveau d'études supérieur	Licence Professionnelle L3 – Licence 3 <sup>ème</sup> année
5.2	Statut professionnel conféré	Niveau III – Recrutement au niveau Technicien Supérieur

## 6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Langues vivantes étudiées	ANGLAIS B2 (CECRL)
	ALLEMAND OU ESPAGNOL B2 (CECRL)
	ITALIEN A2/ B1
Compétences informatiques	C2I appliqué à l'ADV système de réservation AMADEUS
Stages en entreprise	Stage n°1 : « stage en milieu professionnel 8 semaines » Stage n°2 : « stage en milieu professionnel 5 semaines »
Charte Erasmus	Mobilité stages en entreprise + Mobilité Enseignement et Formation

## 7. VALIDATION DU SUPPLEMENT AU DIPLÔME

7.1	Date	A Montpellier, le « date »
7.2	Signature	
7.3	Qualité du signataire	Madame Véronique Paris, Proviseur
7.4	Cachet officiel	

## 8. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE SYSTEME NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN FRANCE

En France, le BTS est un diplôme Bac +2

### L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN FRANCE

